

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 9

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 21/984 :

Vote de subvention aux associations inscrites dans les dispositifs Ville

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEÉ Jean François, VALY Nazir, FATIMA Sofa, TIONOHOUÉ Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPPY Anne Marie, CADET André, RAYMOND Edmée, VONPINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. FERDE Thérèse (par Madame FATIMA Sofa), DAMOUR Kichena (par Monsieur FONTAINE Michel), GUIEN Marie Claire (par Monsieur Mariot MINATCHY), MALET Viviane (par Monsieur Stéphano DIJOUX), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur TAN Willy), MOREL Didier (par Monsieur TEVANEÉ François), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BOYER Marie Pascaline (par Monsieur RAVAT Adame), BASSE Pascal (par Madame GOBALOU Virginie).

ABSENTS :

MM. PALIOD Marie Claude, HOARAU Berthe Denise, DAFFON Amédée Albert, BELLON Stéphen, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 novembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 07 novembre 2022.



Accuse de réception en préfecture
974219740169-20221114-21-984-DE
Date de télétransmission : 17/11/2022
Date de réception préfecture : 17/11/2022

Michel FONTAINE

Affaire n°21/984 : Vote de subvention aux associations inscrites dans les dispositifs Ville.

Pôle Développement Social Territorialisé - Direction de la Proximité

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le Contrat de ville (CV) intègre des dispositifs thématiques de la politique de ville à savoir :

- Les ERE (Equipes de Réussite Educative)
- Le personnel de Proximité décliné par les Adultes relais, les médiateurs de ville et les éducateurs de rue.
- Les opérations Ville Vie Vacances (OVVV), Ecole Ouverte, les Contrat Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS), le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), le Fonds d'expérimentation jeunesse (FEJ)
- Le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des parents (REAAP)
- Les espaces de vie sociale,
- C'est mon patrimoine
- La convention Territoriale Globale (CTG)
- Le Contrat Local de Santé (CLS).....

A ce titre, les associations suivantes ayant répondu aux appels à projets sur l'année 2022 sollicitent l'attribution d'une subvention :

Association	Dispositif	Intitulé	Subvention sollicitée à la commune	Autre subvention
Hibiscus	Adulte relais		3 500.00	ETAT : 20 071.82
Les Alizés du cap	Adulte relais	Médiatrice sociale	3 015.00	ETAT : 20 071.82
TOTAL			6 515.00€	

Le financement de cette opération est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire 020 6574 16 RE22000071

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** les subventions proposées aux associations ci-dessus mentionnées.
- **D'APPROUVER** les conventions jointes en annexe.
- **DE L'AUTORISER**, lui ou l'un de ses adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences à **SIGNER** toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20221114-21-984-DE
Date de télétransmission : 17/11/2022
Date de réception préfecture : 17/11/2022